



## Elaboration d'une grille de notation pour les Institutions de microfinances (IMF) de la zone UEMOA sur la base des normes prudentielles de la BCEAO

Fatou GUEYE 1, Ndiouma NDOUR 2

1 Doctorante UFR Sciences Economiques et Sociales, Université Assane SECK de Ziguinchor, Sénégal

2 Maitre de Conférences, Agrégé des Sciences de Gestion, Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal

**Résumé :** Cet l'article se propose de noter les institutions de microfinances (IMF) de la zone UEMOA sur la base des différents types de risques et le respect des normes prudentiels de la BCEAO. A la différence des agences de notation qui évaluent la probabilité de défaut des entreprises et institutions, notre analyse se base sur une évaluation du niveau de risque des institutions de microfinances. Dans une zone où la plupart des investisseurs n'ont pas la culture financière et où l'accès à l'information financière est difficile, un modèle de notation facilement accessible et compréhensible pour tous permettrait de réduire l'asymétrie d'information entre les investisseurs et les institutions. Les données utilisées dans cette étude proviennent de la base de données de la BCEAO et concernent 35814 IMF de la zone UEMOA entre 2010 et 2017. En raison des ressemblances potentiel entre les IMF des différents pays, nous avons procédé à un clustering. Le dendrogramme obtenu fournit un découpage des pays en cinq groupes de risque. Les notes sont établies sur la base du risque le plus présent dans chaque pays. Les résultats montrent que les pays de l'UEMOA sont plus exposés aux risques « d'ouverture du capital » et au risque de liquidité.

**Mots-clés :** IMF, grille de notation, UEMOA, normes prudentielles

**Digital Object Identifier (DOI):** <https://doi.org/10.5281/zenodo.13255161>

### 1 Introduction

La notation financière est le processus par lequel une agence de notation évalue la qualité de crédit d'un emprunteur, c'est-à-dire, sa capacité et sa volonté de faire face à ses obligations financières à court, moyen et long terme. Le développement rapide de la notation financière depuis les années 1980 est expliqué essentiellement par la globalisation financière suite à la libéralisation des mouvements de capitaux, qui a débuté à la fin des années 1970, justifiée par une volonté de réduire les taux d'intérêt et une meilleure orientation de l'épargne. Suite à cette internationalisation du monde de la finance, les transactions internationales et les mouvements de capitaux internationaux se sont accrus sensiblement. Cette évolution a été favorisée par la révolution des technologies de l'information et des communications. Grâce aux liaisons informatiques, les investisseurs sont en mesure d'accéder en temps réel à des informations telles que les prix des actifs, les transactions en cours, ....

La libéralisation des mouvements de capitaux a nécessité l'instauration de nouvelles réglementations internationales prudentielles et l'adoption de normes de comptabilité communes. Avec cette internationalisation de la finance, la maîtrise de l'information détaillée était rendue difficile et la mise en place d'un outil de comparabilité international était devenue indispensable. C'est dans ce contexte que la notation a pris une grande importance. Ces lettres traduisant des probabilités de défaut, compréhensibles par divers acteurs des marchés financiers mondiaux, sont devenues des standards d'évaluation des risques, mettant en relation au quotidien des millions d'émetteurs et investisseurs.

L'introduction de la notation financière en Afrique de l'ouest francophone s'est faite tardivement. Mais elle a connu une évolution rapide depuis quelques années en raison, d'une part, de l'introduction de la notation financière



obligatoire sur le marché financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA)<sup>1</sup>, pour certains acteurs, notamment les émetteurs d'obligations (à l'exception des pays), les sociétés cotées sur la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM)<sup>2</sup> et les garants des émetteurs, et d'autre part, de la prise de conscience par certains dirigeants d'entreprises, de l'importance de l'exercice. Les sociétés ont commencé à s'adonner à cet exercice rigoureux d'évaluation de performance financière, de façon volontaire avant même l'introduction de la nouvelle réglementation sur la notation financière. Les banques et les établissements financiers qui jouent un rôle primordial dans la mobilisation de l'épargne ainsi que dans les relations financières extérieures ont souvent recouru à la notation financière. Ceci montre bien que l'environnement du marché financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain est mûr et prêt pour la notation financière, même obligatoire.

À l'ère de la mondialisation actuelle, l'UEMOA apparaît comme un véritable outil d'intégration sous régional qui prend en compte l'aspect économique et monétaire de la sous-région ouest africaine. Vu qu'elle ne comprend que 8 États, elle sera en mesure de mieux appréhender les défis à relever. Dans l'UEMOA, afin de répondre aux exigences de transparence, de gouvernance d'entreprise et de la différenciation de la qualité de crédit des emprunteurs, le CREPMF<sup>3</sup> a décidé, en 2009, d'introduire la notation financière obligatoire sur le marché financier. Dès lors, comprendre le rôle de la notation financière dans la perspective de développement des marchés financiers africains s'avère crucial. Les notes peuvent être d'une importance capitale pour l'Afrique où, dans de nombreux pays, le secteur bancaire est sous-développé et les services bancaires demeurent encore largement peu utilisés et les banques sont souvent réticentes ou ne sont pas en mesure de prêter. Cette situation s'explique notamment par les difficultés liées à l'exécution des contrats du fait de systèmes judiciaires faibles, à un manque de bureau sur le crédit pour partager des informations sur la solvabilité des emprunteurs potentiels et à un manque de plans d'affaires économiquement viables présentés par les emprunteurs. Mais aussi l'existence des asymétries d'information entre les institutions financières et les investisseurs conduit ces dernières à hiérarchiser leur choix en matière de financement. Compte tenu de ce contexte de resserrement du crédit bancaire combiné au faible taux de bancarisation, les notes peuvent aider les gros emprunteurs privés et les emprunteurs souverains à attirer un nombre plus important de prêteurs. La note obtenue par les institutions financières (banques et IMF) a une valeur informationnelle pour les investisseurs (Czarnitzki et Kraft, 2007), car la plupart des investisseurs de l'UEMOA n'ont pas la culture financière pour comprendre la notation, ni l'accès à l'information financière à part celle publiée par les institutions elles-mêmes dans leurs rapports annuels ou semestriels. Donc il semble nécessaire de réfléchir sur la question de la notation des institutions de microfinances (IMF) de l'UEMOA car, il existe assez peu de travaux traitant de la notation des IMF et de ses déterminants. Cela nous mène à la question suivante :

#### **Quels sont les risques les plus déterminants dans la notation financière des IMF de la zone UEMOA ?**

Les études empiriques sur le lien entre la notation et la structure financière appréhendent la note comme un indicateur de niveau de risque des entreprises et considèrent que les agences de notation jouent le rôle de certificateur du niveau de risque. Notre problématique fait appel aux questions spécifiques suivantes :

*Quel est la nature des risques auxquels sont exposées les IMF de l'UEMOA ?*

*Quels est la relation entre le risque et la notation des IMF ?*

*Le respect des normes prudentielles permet-il aux IMF d'obtenir une meilleure notation ?*

Ces questions spécifiques font appel aux hypothèses de recherche suivantes :

H1 : les IMF de la zone UEMOA sont plus exposés au risque d'ouverture du capital

H2 : les IMF sont moins exposés au risque de liquidité

H3 : les IMF ne sont pas exposés au risque institutionnel

Dans cette étude, nous abordons une littérature théorique axée sur la théorie du financement hiérarchique et la théorie du compromis (*section 1*). La méthodologie porte sur une analyse de regroupement (*clustering*) permettant de classer les IMF en fonction des différents types de risque. Ensuite de proposer un modèle de notation qui reflète parfaitement le niveau de risque des IMF (*section 2*). Enfin, la discussion porte sur l'interprétation des résultats qui ont permis de confirmer ou d'infirmer les hypothèses de l'étude (*section 3*)

<sup>1</sup> UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest Africaine. Il comprend 8 pays membres (le Bénin, le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Sénégal, le Togo, la Guinée Bissau) et partage une monnaie unique le CFA lié à l'euro par une parité fixe de 1 euro pour 655,957

<sup>2</sup> BRVM : Bourse Régionale des Valeurs Mobilières

<sup>3</sup> CREPMF : Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers fait partie des autorités du marché financier

## 2 Revue de la littérature et démarches méthodologiques

### 2.1 Normes prudentielles et risques

La théorie du financement hiérarchique : Selon la théorie du financement hiérarchique ou « Pecking Order Theory » (Myers, 1977 ; 1984 ; Myers et Majluf, 1984), l'existence des asymétries d'information entre les investisseurs et la firme conduit ces dernières à hiérarchiser leur choix en matière de financement. Ces choix sont déterminés par le niveau de risque et les coûts de transactions associés à chaque modalité de financement. Ainsi, les firmes préféreront le financement interne, peu risqué et peu coûteux, à l'endettement dans la mesure où le coût de la dette est positivement associé à l'asymétrie d'information entre l'investisseur et la firme emprunteuse. Enfin, la firme ne préférera les fonds propres qu'après avoir épuisé sa capacité d'endettement. Dans ce cadre, l'évolution de la structure financière ne résulte pas de la volonté de l'entreprise d'atteindre son niveau optimal d'endettement, mais davantage de la nécessité de mobiliser des sources externes de financement une fois qu'elle a épuisé sa capacité d'autofinancement.

Notation et évolution de la structure financière : Plusieurs études évaluent l'impact de la divulgation volontaire d'information sur l'asymétrie d'information entre les firmes et les investisseurs. À partir d'une étude expérimentale, Parsons (2007) montre que les investisseurs sociaux sont sensibles aux informations financières divulguées par les organisations américaines à but non lucratif. Du point de vue des investisseurs sociaux, les informations financières auraient une valeur informationnelle très élevée et leur permettraient de mieux apprécier le niveau de risque des organisations à but non lucratif. D'après les conclusions de Bongini et al. (2002), les informations financières ne sont pas suffisantes pour informer les investisseurs sur le niveau de risque des banques. Ils étudient le cas des banques des pays de l'Asie de l'Est et concluent que, seule l'utilisation simultanée des informations comptables, des informations boursières et des scores de notation, permet de mieux apprécier le risque d'insolvabilité des banques. Les scores de notation résultent d'une association entre des informations hard et une série d'informations soft, qualitatives et non financières et contribuent à une meilleure évaluation du profil de risque des organisations. La note attribuée par les agences de notation permet donc de réduire le risque d'asymétrie d'information. Du point de vue des investisseurs, les informations cristallisées par la note facilitent donc la sélection des investissements. Czarnitzki et Kraft (2007) étudient un échantillon d'entreprises manufacturières allemandes et concluent que la notation prédit mieux les faillites des firmes. Cependant, comme le remarque Stolper (2009), le manque d'indépendance des agences de notation peut biaiser le contenu informationnel du score de notation. Ce manque d'indépendance peut conduire les agences de notation à sous-estimer le risque et donc à surévaluer les entreprises. Les théories du compromis et du financement hiérarchique convergent quant au signe de la relation entre le risque de la firme et sa politique de financement. Elles prédisent une relation négative entre le niveau de risque et l'endettement. En effet, les banques sont réticentes à prêter aux entreprises dites risquées. Un niveau de risque élevé conduit donc les banques à contraindre l'accès des firmes au crédit et à rationner le crédit. Antoniou et al. (2008) étudient un échantillon composé d'entreprises allemandes, françaises et japonaises sur la période 1987-2000 et ne trouvent pas de relation significative entre le risque et la politique d'endettement. En revanche, les résultats d'Aggarwal et Kway (2009) portant sur un échantillon d'entreprises issues de 14 pays européens sur la période allant de 1990 à 2003 vont dans le sens des prédictions théoriques. Ils trouvent une relation négative et significative entre le risque et la politique d'endettement des firmes.

Management des risques et normes prudentielles dans les IMF de l'UEMOA : À l'échelle de l'organisation, le fait de se conformer aux exigences prudentielles a des bénéfices et des coûts. Peck et al. (2003) estiment les coûts à environ 5 % de l'actif des IMF pendant la première année de mise en conformité. La plupart des dispositifs réglementaires imposent aux IMF de transférer des informations financières auprès des organes chargés de la supervision. Cela suppose un reporting permanent et un reporting de qualité. La qualité et la régularité du reporting requièrent des compétences spécifiques que les IMF attirent et recrutent difficilement. Par ailleurs, la régulation facilite l'accès des IMF aux sources externes de financement (dettes, fonds propres). Elle permet aux IMF non régulées de collecter les dépôts et de recourir à l'épargne publique afin d'ajuster leur structure financière. Dans cette perspective, plusieurs IMF se sont transformées, passant du statut d'IMF non régulée (ONG) à celui d'IMF régulée (sociétés privées) depuis 1992. Fernando (2004) a évalué les conséquences financières de ces transformations en étudiant 39 cas de transformation d'ONG de microfinance en sociétés privées dans le monde. Il conclut que la plupart des transformations (la Bancosol en 1992, la Banco ADEMI en 1998, la MIBANCO en 1998) s'accompagnent d'une amélioration de la structure financière des IMF par l'augmentation notamment du

niveau des fonds propres. La transformation a permis à ces IMF d'accroître leurs ressources afin de financer leur croissance.

Pour Jensen (1993), la régulation est considérée comme un mécanisme de gouvernance externe destiné à compenser les défaillances des systèmes de contrôle interne. Les banques et les IMF sont différentes des organisations non financières parce qu'elles sont régulées (Caprio et Levine, 2002 ; Macey et O'Hara, 2003). Dans un marché parfait où l'allocation des ressources est optimale et l'information équitablement partagée par les divers participants, l'intervention d'une force extérieure investie de la mission de sanctionner, de récompenser ou encore de pénaliser les organisations affichant les comportements aberrants et dysfonctionnels n'est pas indispensable ; le marché s'autorégule. La réalité révèle que du fait de l'asymétrie d'information entre les organisations et les emprunteurs, les organisations bancaires, quelles que soient leur taille, leur forme institutionnelle ou leur fonction dans l'économie, sont sujettes à des comportements opportunistes des dirigeants et des propriétaires (*Insiders*). Les managers profitent quelques fois de leur avantage informationnel par rapport aux déposants (*Outsiders*) et adoptent des politiques d'investissement risquées du point de vue des déposants. La délégation du contrôle à un régulateur améliorerait ainsi l'efficacité. En effet, les clients disposent de très peu d'information, en raison de l'opacité des organisations. En dehors de leur faible incitation à exercer un véritable contrôle à cause de leur faible capacité de dépôt, ils ne disposent pas non plus de compétences pour collecter l'information et pour intervenir dans la gestion de la banque.

L'imperfection de l'information publique relative aux conditions de chaque intermédiaire ne facilite pas, du point de vue des déposants, la distinction entre intermédiaires sérieux et intermédiaires véreux. Les déposants ont besoin d'être représentés par un agent privé ou public qui assurerait en leur nom un contrôle externe, notamment lorsque les performances sont médiocres. Cette hypothèse de représentation rend nécessaire l'intervention d'une force externe incarnée par des institutions nationales, communautaires et internationales afin, non seulement de fixer les règles du jeu de l'activité, mais aussi et surtout d'encadrer l'activité, de promouvoir une gestion prudente de ces organisations et de gouverner le comportement de l'organisation (Dewatripont et Tirole, 1994).

La régulation apparaît ainsi comme un instrument de gouvernance destiné à protéger les clients (déposants) des comportements opportunistes de l'organisation.

## 2.2 Titre Démarches méthodologiques

Notre démarche s'inscrit dans un paradigme positiviste lequel, est souvent présenté comme le paradigme dominant dans les sciences de l'organisation. Les hypothèses formulées, vont être testées pour confronter la réalité. L'approche hypothético-déductive est appropriée et la mise à l'épreuve empirique des hypothèses est nécessaire. De ce fait, ce travail sera réalisé à travers une démarche reposant sur l'utilisation de données quantitatives, et des méthodes statistiques. Un échantillonnage des IMF dans les huit pays membre de la zone UEMOA à savoir : Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo a été fait pour mettre en évidence les hypothèses formulées. Nous avons procédé à l'analyse de regroupement dont le but est de créer des groupes (*Clusters*) d'observation homogène en utilisant  $P$  variables de type  $V_1, V_2, \dots, V_n$ .

L'idée de base, est de combiner des sujets (des IMF) en groupes interprétables de sorte que les individus d'un même groupe soient semblables par rapport à certaines caractéristiques relatives aux différents types de risques.

Echantillonnage : L'étude porte sur le secteur de la microfinance de la zone UEMOA pour la période allant de 2010 à 2017. Le secteur est composé de coopératives d'épargne et de crédit, de groupements d'épargne et de crédit mais aussi, de mutuels d'épargne et de crédit agréés. Les données utilisées proviennent de la base de données de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Celle-ci est un établissement public international regroupant huit pays de l'Afrique de l'Ouest membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

L'échantillon regroupe 35 894 points de services qui représentent l'ensemble des structures de la microfinance qui composent le Système Financier Décentralisé (SFD) de l'UEMOA entre 2010 et 2017. Ces structures ont l'obligation de communiquer régulièrement leurs informations financières auprès du ministère de l'Économie et des Finances de même qu'à la Direction de la réglementation des SFD de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Les données primaires, principalement quantitatives, ont été obtenues à partir des états financiers de synthèse du secteur disponibles dans les monographies et les rapports annuels. Cette première étape de la collecte des données, a permis, après traitement, de construire une base de données secondaire qui a servi à l'analyse descriptive et économétrique.

Choix des variables et modèles empiriques : Dans l'analyse de regroupement (*clustering*) il convient de respecter un certain nombre de critère. Le choix des variables pour cette étude est résumé dans le tableau ci- dessous.

2.3 **Tableau 1.** Choix des variables et codification

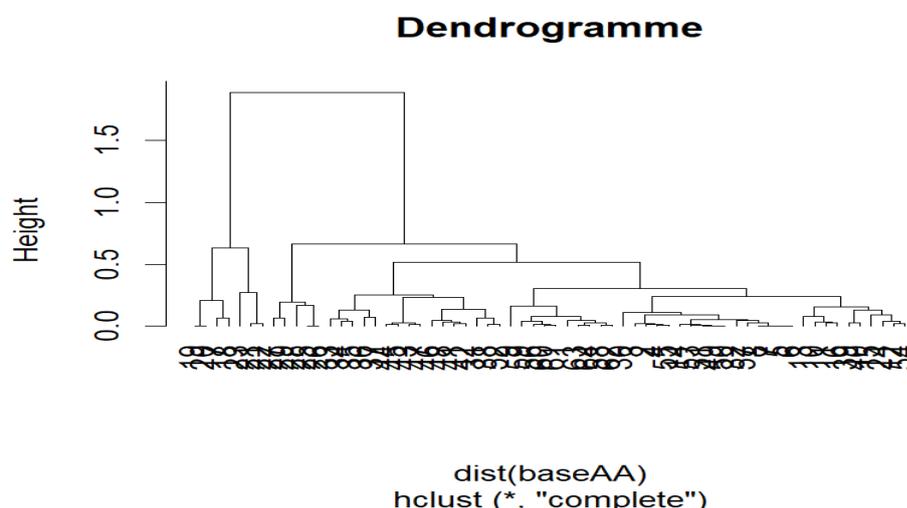
Variable se référant aux normes prudentielles dans les IMF de la Zone UEMOA
Limitation des risques auxquels est exposée une institution ( $\leq 200\%$ )
Couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables ( $\geq 100\%$ )
Limitation des prêts aux dirigeants, au personnel ainsi qu'aux personnes liées ( $\leq 10\%$ )
Limitation des risques pris sur une seule signature ( $\leq 10\%$ )
Norme de liquidité ( $\geq 100\%$ )
Limitation des opérations autres que l'épargne et le crédit ( $\leq 5\%$ )
Constitution de la réserve générale ( $\geq 15\%$ )
Norme de capitalisation ( $\geq 15\%$ )
Limitation des prises de participation ( $\leq 25\%$ )
Financement des immobilisations ( $\leq 100\%$ )

3 **Analyse des Résultats et vérification des hypothèses**

3.1 **Analyse des résultats**

Avec la méthode du clustering et sur la base de six variables pour un total de 35814 observations, nous avons regroupé les pays de l'UEMOA en groupe. Cette méthode nous a permis de créer cinq groupes comme le démontre le dendrogramme et le tableau qui suit :

Figure 1. Dendrogramme



Source : Auteur avec R-statistic

Le dendrogramme montre la segmentation des variables prudentielles des pays en cinq groupes (1, 2, 3, 4 et 5) suivant trois dimension (le Risque, la qualité du portefeuille et les normes prudentiels). Sur la base de ces groupes on a identifié et spécifié pour chaque année l'appartenance d'un pays à un groupe. Ces groupes ont permis l'identification des différents modèles de base permettant une notation et une classification des IMF suivant le risque et la qualité du portefeuille.

**Tableau 2.** Identification des groupes par pays et par période

PAYS de UEMOA	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>BEN</b>	1	1	1	1	1	1	1	1
<b>BUR</b>	1	1	1	1	1	1	1	1
<b>CIV</b>	2	2	2	2	3	3	3	1
<b>GBS</b>	4	4	4	4	4	1	5	1
<b>MAL</b>	5	5	5	5	5	5	1	1
<b>NIG</b>	5	5	5	5	5	5	5	5
<b>SEN</b>	1	1	1	5	1	1	1	1
<b>TOG</b>	1	1	1	1	1	1	1	1

Les nombres (1, 2, 3, 4 et 5) représentent respectivement les noms des groupes. Le regroupement des pays en fonction des critères de variables (Limitation des risques auxquels est exposée une institution ; Limitation des risques pris sur une seule signature ; Limitation des opérations autres que l'épargne et le crédit ; Limitation des prises de participation). Il en découle cinq dimensions de notation des IMF dans la zone UEMOA.

**Tableau 3.** Identification des modèles de notation à partir des groupes (clusters)

Cluster	Groupe_1	Groupe_2	Groupe_3	Groupe_4	Groupe_5
Modèle de Notation	Exposition au risque d'ouverture du Capital	Exposition au risque institutionnel	Exposition au risque de recouvrement	Exposition au risque d'investissement	Exposition au risque de liquidité
Dimension de la notation	<i>Limitation des prises de participation (&lt;=25%)</i>	<i>Limitation des risques auxquels est exposée une institution (&lt;=200%)</i>	<i>Limitation des risques pris sur une seule signature (&lt;=10%)</i>	<i>Limitation des prises de participation (&lt;=25%)</i>	<i>Limitation des opérations autres que l'épargne et le crédit (&lt;=5%)</i>
Code de Notation	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>E</b>

Source : Auteur avec R-statistic

Suivant ce tableau, nous en déduisons des notes à attribuer au secteur des IMF dans les Pays de l'UEMOA. Notation des pays suivants le risque :

**Tableau 4.** Notation des pays suivant les clusters de risques :

PAYS	GROUPE	Notation suivant les Modèles d'exposition aux risques	NOTE
BEN	1	Exposition aux risques d'ouverture du Capital	A
BUR	1	Exposition aux risques d'ouverture du Capital	A
CIV	2	Exposition au risque institutionnel	B
GBS	4	Exposition aux risques de liquidité	E
MAL	5	Exposition aux risques de liquidité	E
NIG	5	Exposition aux risques de liquidité	E
SEN	1	Exposition aux risques d'ouverture du Capital	A
TOG	1	Exposition aux risques d'ouverture du Capital	A

### 3.1.1 Interprétation des résultats suivant les indicateurs de notations

- « Pour la note A », Depuis 2008, il a été admis pour les IMF de procéder à une ouverture de leur capital. Auparavant, seuls les clients étaient actionnaire unitaire du capital de l'IMF, depuis 2008, il a été convenu de l'ouverture du capital à l'extérieur, ce qui dénote ici l'incapacité des IMF à s'adapter à cette nouvelle réglementation financière ; d'où le premier qu'on a qualifié de risque d'ouverture du capital avec la note A. Ce qui nous permet de constater que cette initiative ne contribue pas à l'amélioration de la qualité du portefeuille à risque des IMF, ce qui impacte significativement sur les politiques de gestions des risques de portefeuille dans ce domaine. Nous en déduisons que la première initiative reste la meilleur car le fait qu'un actionnaire détient une part importante du capital (gros investisseurs) pourrait saper la culture de microcrédits qui se veut être un moyen d'émancipation des couches vulnérables à l'accès au microfinancement, car chaque client était détenteur d'une part quel que soit ses capitaux. Le fait d'introduire des investisseurs extérieurs dans le capital entraîne un changement radical de cette culture de financement auprès des membres. En conclusion, le Burkina et le Bénin, demeurent les pays les plus exposés au risque « d'ouverture du capital ». ce qui peut s'expliquer par l'inadéquations de cette nouvelle décision dans les IMF en ce qui concerne les politiques de libéralisation du secteur. Il en ressort de notre point de vue que les IMF, au regard de leur culture financière et stratégie d'investissement, ne sont pas prêts à s'approprier de cette politique dans la zone UEMOA.
- « Pour la note B », le risque institutionnel est similaire au risque spécifique du secteur des IMF par rapport à la situation économiques et financière du pays. Ainsi, on juge que les aléas macroéconomiques impactent sur la performance et la croissance des IMF. Du coup on en déduit que les pays ayant une « note B » sont exposés au risque institutionnel relevant de facteurs spécifiques au secteurs (taux d'intérêt, cours de la devise, taux d'escompte, taux de croissance du PIB, taux de croissance du volume des crédits, etc.).
- « Pour la note E », les établissements de crédit sont confrontés à un risque de liquidité. Ces IMF n'ont pas assez de liquidités pour répondre à leurs engagements à court terme. Elles ne sont alors plus solvables et sont dans l'incapacité de pouvoir honorer en temps voulu leurs obligations échues. Cette illiquidité peut être expliquée par la situation économique et politique de certains pays qui influe sur les flux de trésorerie des institutions financières qui à leur tour subissent de brusques impacts négatifs. Les clients doutent de la solidité financière de l'institution et préfèrent retirer massivement leur épargne pour le mettre à l'abri et cela peut conduire à la faillite même de l'IMF. C'est tout l'enjeu des ratios de solvabilités Bale III qui imposent aux banques d'avoir un certain niveau de capitaux propres pour augmenter leur capacité à aborder des pertes sur leurs activités. La réglementation Bale III oblige les banques à avoir des fonds propres de meilleure qualité. Bien évidemment, en cas de crise majeure, ces fonds propres sont insuffisants pour palier au risque de liquidité bancaire. C'est un pansement à court terme et si la crise perdure, l'absence de financement sur le marché interbancaire est souvent fatale à de nombreux établissements bancaires.

### 3.1.2 Vérification des hypothèses

**L'hypothèse H1** : les IMF de la zone UEMOA sont plus exposés au risque d'ouverture du capital a été confirmée les résultats montre que le groupe 1 relatif à risque est celui qui est le plus présent dans les pays. Dans les IMF, les fonds propres sont dédiés non seulement au financement des besoins d'investissements, mais aussi au financement des besoins de couverture des risques. Ils représentent un dispositif par lequel les organisations bancaires garantissent leur solvabilité et assurent la pérennité de leurs activités. Ils permettent à l'établissement d'absorber les pertes inattendues qui ne sont ni provisionnées ni intégrées dans la tarification des services à la clientèle (Berger et al., 1995 ; Descamps et Soichot, 2002). Les IMF de l'UEMOA ne devraient pas ouvrir leur capital car une augmentation de capital s'accompagne d'une prise excessive de risques.

**L'hypothèse H2** : les IMF sont moins exposés au risque de liquidité : cette hypothèse est vérifiée dans la mesure où le risque d'ouverture de capital est celui qui domine dans les pays de l'UEMOA. Cependant c'est un risque qui est très présent dans les IMF car il est inévitable mais certains établissements sont plus solides financièrement que d'autres. C'est le cas des banques ayant un bon ratio de liquidité (actif court terme / passif court terme). La plupart des IMF ont maintenu leurs liquidités au prix d'un fort ralentissement de leurs opérations de prêt, parallèlement à la mise en place de moratoires sur les remboursements ou grâce aux investisseurs qui refinancent les dettes arrivant à échéance.

**L'hypothèse H3** : les IMF ne sont pas exposés au risque institutionnel. Cette hypothèse a été infirmée car les résultats montrent bien que le risque institutionnel existe dans les IMF de la zone. Cependant il est très faible par rapport aux deux risques précédents car les institutions arrivent à contrôler : la gouvernance, la qualité de la gestion, le risque de crédit, la gestion de la clientèle et le risque de liquidité. La frontière entre le risque opérationnel et le risque de crédit apparaît ainsi comme étroite. Les risques d'aléa moral et d'antisélection peuvent résulter d'une mauvaise appréciation ou d'une évaluation insuffisante des dossiers de crédit. De ce point de vue, nous pouvons considérer que le ratio d'adéquation des fonds propres couvre implicitement une partie des pertes résultant de ces comportements déviants. Oldfield et Santomero (1997) développent un cadre d'analyse des pratiques de gestion des risques dans les institutions financières. Pour ces auteurs, trois stratégies permettent à celles-ci d'atténuer l'impact des risques sur leur performance : une gestion passive comprenant la diversification du portefeuille mise en évidence par la théorie du portefeuille, le transfert des risques et une gestion active des risques lorsque l'organisation choisit d'internaliser la gestion des risques. Ce dispositif proposé par Oldfield et Santomero assume l'hypothèse d'une relation positive entre le risque et la rentabilité. Ce qui n'est pas le cas pour le risque opérationnel. Il est destructeur de richesse (Jimenez et Merlier, 2004).

Le traitement financier du risque opérationnel proposé par comité de Bâle consiste à mettre en place dans les organisations un réel dispositif de suivi et de pilotage. À l'intérieur du pilier 1, sur l'exigence minimale en fonds propres, le comité de Bâle a proposé un ensemble de méthodologies évolutives permettant aux banques, quelles que soient leurs caractéristiques, de se doter d'outils pour une cartographie et une évaluation financière des risques opérationnels.

#### 4 Conclusion

Les institutions de microfinance continuent à se développer et à se diversifier en servant davantage des clients et en attirant plus de capitaux et de fonds d'investissements classiques, elles doivent renforcer leur capacité interne à identifier et à anticiper les risques potentiels afin d'éviter les pertes et les surprises inattendues. La création d'un cadre et d'une culture de gestion des risques au sein d'une IMF est l'étape suivante après la maîtrise fondamentale des risques, tels que les risques opérationnels. Une plus grande clarté sur les responsabilités et les rôles des directeurs et du personnel du conseil d'administration dans la gestion des risques opérationnels soutient à renforcer l'objectif d'attendre la rentabilité financière et sociale des institutions de la microfinance. La gestion des risques semble être un bon candidat pour l'intervention publique, la gestion des risques est un processus qui fait intervenir toutes les techniques et les méthodes d'évaluation et d'analyse du risque. Il est représenté par différents processus comme la mesure, le contrôle, le compte rendu ou le choix des décisions qui conduisent à la réduction de tous les risques. Ils offrent ainsi à l'institution de microfinance une meilleure vision de l'image future ou de la politique et les stratégies bancaires qui doivent être développées.

#### REFERENCES

- [1] Bennis, L. (2016). Les Institutions De La Microfinance Entre La Responsabilité Sociale et la Performance financière : Cas des associations de micro-crédits. *European scientific journal*, 12(1), 372-386. <https://doi.org/10.19044/esj.2016.v12n1p372>
- [2] Bruett, T. (2005). Measuring performance of microfinance institutions: A framework for reporting analysis, and monitoring. SEEP Network.
- [3] Bruett, T. (2005). Measuring performance of microfinance institutions: A framework for reporting analysis, and monitoring. SEEP Network.
- [4] Cazes J., (2009), "Notation financière, la débâcle a fait naître un nouveau paradigme", *Banque Stratégie*, n°273.
- [5] Comité de Bâle. (2006). Renforcement de la gouvernance d'entreprise dans les établissements bancaires. Banque des Règlements Internationaux.
- [6] Daley-Harris, S. (2009). État de la campagne du sommet du microcrédit. Rapport 2009, Campagne du sommet du microcrédit.
- [7] Depoorter, P., Véronique, F., Schiltz, J.-L., & Fouard, A. (2007). *Les Midis de la Microfinance*, 11
- [8] De Briey, V. (2003). Élaboration d'un cadre d'évaluation de la performance d'institutions de microfinancement : Études de cas à Santiago (Chili). Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, Université Catholique de Louvain

- [9] Gutiérrez-Nieto, B., Serrano-Cinca, C. (2007). Factors explaining the rating of microfinance institutions. *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly* 36 (3) : 439-464.
- [10] Hartarska, V. (2005). Governance and performance of microfinance institutions in Central Eastern Europe and the newly independent states. *World Development* 33 (10) : 1627-1643.
- [11] Hartarska, V. (2009). The impact of outside control in microfinance. *Managerial Finance* 35 (12) : 975-989
- [12] Hartarska, V., Nadolnyak, D. (2008). Does rating help microfinance institutions raise funds? Cross-country evidence. *International Review of Economics and Finance* 17 (4) : 558–571.
- [13] Ouiam, R., & Hasnae, B. (2018). L ' évolution du processus de décision dans un souci de gestion du risque opérationnel : cas d ' une banque mutualiste marocaine. The evolution of the decision process in order to manage operational risk: case of a Moroccan mutual bank ., 855–872.
- [14] Paget-Blanc E. (2003) « Rating et probabilité de défaut des entreprises européennes : détermination par un modèle de régression logistique », banque et marchés, juillet-août., n° 65, p38-48.
- [15] Polignac J.-F. [2002], « La notation financière », La revue banque, Paris.
- [16] Rapport sur le marché de la notation en microfinance, 2008.
- [17] Sup, D. B., & Sup, D. B. (2004). Microfinance au Nord
- [18] Szpirglas, P. a R. M. (2006). Gestion des risques. *Revue Française de Gestion*.
- [19] Wafula, D. N., Shedrack, D., Mutua, M., Maniagi, M., & Musiega, G. (2016). Influence of Financial Performance on Financial Sustainability of Microfinance Institutions in Kenya. *International Journal of Management and Commerce Innovations*, 4 (October), 295-302. Retrieved from [www.researchpublish.com](http://www.researchpublish.com)